LIMITED WARRANTY: This plug is warranted to last 1 year from the date of purchase. If it fails before that time, we will replace it. See caution text for proper use. This warranty is void if this product is misused in any way. This replacement is the sole remedy available and liability for incidental or consequential damage is expressly excluded.

CAUTION: For use only in 125 V/ 60 Hz circuits. Risk of electrical shock. Grounding continuity must be maintained. Do not open; no user-serviceable parts inside. This device is intended for indoor and outdoor use. Do not use where directly exposed to water.

This device complies with Part 15 of the FCC rules. Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause harmful interference; and (2) this device must accept any interference received, including interference that may cause undesired operation. Any changes or modifications not expressly approved by the manufacturer could void the user's authority to operate the equipment.

WARNING: Outlet must be mounted in a vertical position with outlets facing downward and be at least 55" (1.4 m) above ground level. Changes or modifications to this unit not expressly approved by the party responsible for compliance could void the user's authority to operate the equipment. NOTE: This equipment has been tested and found to comply with the limits for a Class B digital device, pursuant to Part 15 of the FCC Rules. These limits are designed to provide reasonable protection against harmful interference in a residential installation. This equipment generates, uses and can radiate radio frequency energy and, if not installed and used in accordance with the instructions, may cause harmful interference to radio communications. However, there is no guarantee that interference will not occur in a particular installation. If this equipment does cause harmful interference to radio or television reception, which can be determined by turning the equipment off and on, the user is encouraged to try to correct the interference by one or more of the following measures: Reorient or relocate the receiving antenna. Increase the separation between the equipment and receiver. Connect the equipment into an outlet on a circuit different from that to which the receiver is connected. Consult the dealer or an experienced radio/TV technician for help.

GARANTIE LIMITÉE : Cette fiche est garantie pour une durée de 1 an à compter de la date d'achat. En cas de défaillance durant la période de garantie, nous la remplacerons. Lisez attentivement la notice de mise en garde avant d'utiliser la fiche. Cette garantie sera nulle et sans effet en cas d'usage inadéquat. Le remplacement est le seul et unique recours offert et toute responsabilité pour dommages accessoires ou consécutifs est expressément exclue.

MISE EN GARDE : Convient uniquement aux circuits de 125 V/ 60 Hz. Risque de choc électrique. La continuité de la mise à la terre doit être maintenue. Ne l'ouvrez pas; ne renferme pas de pièces dont l'entretien peut être assuré par l'utilisateur. Ce dispositif est conçu pour usage à l'intérieur et à l'extérieur. Ne l'utilisez pas dans un endroit où il y a risque d'exposition directe à l'eau.

Ce dispositif est conforme aux dispositions de la section 15 des règles de la FCC. Son utilisation est assujettie aux deux conditions suivantes : (1) le dispositif ne doit pas occasionner de brouillage préjudiciable et (2) l'utilisateur du dispositif doit être disposé à accepter tout brouillage reçu, même si ce brouillage est susceptible de compromettre le fonctionnement du dispositif. Toute modification n'ayant pas été expressément approuvée par le fabricant pourrait annuler le droit de l'utilisateur de faire fonctionner ce dispositif.

ATTENTION : La prise doit être montée en position verticale avec les sorties orientées vers le bas et être à au moins 55 po (1,4 m) au-dessus du sol. Tout changement ou toute modification n'ayant pas été expressément approuvé par le fabricant pourrait annuler l'autorisation accordée à l'utilisateur de faire fonctionner l'équipement. REMARQUE : Ce dispositif a été testé et déclaré conforme aux limites applicables à un appareil numérique de classe B. en vertu de la Partie 15 des règles de la FCC. Ces limites sont conçues pour fournir une protection raisonnable contre le brouillage préjudiciable dans une installation résidentielle. Ce dispositif génère, fait usage et peut émettre de l'énergie en radiofréquence et, s'il n'est pas installé et utilisé conformément aux directives fournies, peut être à la source de brouillage préjudiciable pour les communications radio. Toutefois. Il n'y a pas de garantie à l'effet qu'il n'y aura pas d'Interférence dans une installation donnée. Si le dispositif occasionne un brouillage préjudiciable à la réception radiophonique ou télévisuelle, ce qui peut être déterminé en le fermant puis en l'ouvrant, l'utilisateur est invité à tenter d'éliminer l'interférence au moyen de l'une ou de plusieurs des mesures suivantes : réorienter ou déplacer l'antenne réceptrice, accroître la distance entre le dispositif et le récepteur, brancher le dispositif dans une prise appartenant à un circuit différent de celui auquel le récepteur est connecté ou consulter le marchand ou un technicien expérimenté en radio/TV pour obtenir de l'aide.

RF EXPOSURE
The equipment complies with FCC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This device should be installed and operated with minimum distance of 8" (20 cm) between the radiator and your body.

USER MANUAL NOTICE FOR LICENSE EXEMPT RADIO APPARATUS
This device complies with Industry Canada license exempt RSS standard(s). Operation is subject to the following two conditions: (1) this device may not cause interference; and (2) this device must accept any interference, including interference that may cause undesired operation of the device. CAN ICES-3 (B).

RADIATION EXPOSURE STATEMENT:
This equipment complies with IC radiation exposure limits set forth for an uncontrolled environment. This equipment should be installed and operated with minimum distance 8" (20 cm) between the radiator and your body.

EXPOSITION AUX RF :
Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements FCC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 8 po (20 cm) de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

NOTICE D'UTILISATION DE MATÉRIEL RADIO EXEMPT DE LICENCE
Le présent appareil est conforme aux CNR d'industrie Canada applicables aux appareils radio exempts de licence. L'exploitation est autorisée aux deux conditions suivantes: 1) l'appareil ne doit pas produire de brouillage; et 2) l'appareil doit accepter le brouillage radioélectrique subi même si le brouillage est susceptible d'en compromettre le fonctionnement. CAN NMB-3 (B).

DÉCLARATION D'EXPOSITION AUX RADIATIONS :
Cet équipement est conforme aux limites d'exposition aux rayonnements IC établies pour un environnement non contrôlé. Cet équipement doit être installé et utilisé avec un minimum de 8 po (20 cm) de distance entre la source de rayonnement et votre corps.

152-2518-6 - 50333 07-050-22